

Justice



Condamné à 9 ans de prison et à l'internement, l'an dernier, le pédophile a fait appel. Le Tribunal cantonal a pourtant décidé d'aggraver encore sa peine à 10 ans de prison. KEYSTONE

La Cour d'appel alourdit la peine du prédateur de fillettes

Le Tribunal cantonal a condamné l'agresseur d'une enfant de Gland à 10 ans de prison et à l'internement

Pascale Burnier

Il avait fait appel car il s'estimait trop sévèrement puni. La Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal a finalement décidé d'aggraver encore la sanction ordonnée en décembre 2013 par le Tribunal criminel de Nyon. Le prédateur de fillettes, qui a abusé d'une enfant de 11 ans à Gland en 2011, d'une fillette de 7 ans à Genève en 2007, et traqué tant d'autres, a été condamné, hier, à 10 ans de prison ferme. Soit un an de plus qu'en première instance. Cette sanction sera suivie, comme le demandait le Tribunal de Nyon, par un internement. Une des peines les plus lourdes du Code pénal.

Un verdict au goût amer pour Me Véronique Fontana, avocate du pédophile de 65 ans: «Je ne m'attendais pas à ce scénario. C'est évidemment très décevant et je ne comprends pas ce qui a pu motiver le Tribunal cantonal à ag-

graver la peine de mon client. Je considère toutefois que cette affaire n'est pas terminée», réagit-elle. Mardi, devant la Cour d'appel pénale, le pédophile avait déjà annoncé vouloir recourir devant le Tribunal fédéral si le résultat ne le satisfaisait pas.

Face au Tribunal cantonal, l'avocate de l'ancien gestionnaire de fortune genevois avait plaidé pour une peine maximale de 3 ans. Elle évoquait différentes circonstances atténuantes. Et, selon elle, le viol ne pouvait pas être retenu. Le pédophile a avoué avoir commis des abus sexuels sur la fillette de Gland, mais a toujours nié l'avoir pénétrée. «Je suis toujours convaincue de ma thèse», ajoute Me Véronique Fontana.

«Une évidence»

Pour l'heure, la justice vaudoise n'a rendu qu'un dispositif indiquant la sanction. Le jugement motivé sera envoyé dans les semaines qui suivent. La défense pourra alors préparer un éventuel recours devant les instances fédérales.

Le pédophile n'était pas le seul à faire appel. Le Parquet a aussi demandé que la justice cantonale se prononce sur cette affaire. Le procureur Xavier Christe a requis, mardi, une peine de 11 ans et l'internement à l'encontre du Gene-

vois. «Le Ministère public est satisfait que la peine ait été augmentée», a réagi Xavier Christe, procureur. Retenir le viol était une évidence pour nous, comme apparemment pour les deux instances successives qui ont dû juger ce cas.»

Victimes soulagées

C'était hier aussi un soulagement pour les victimes et leurs familles. «Mes clients sont satisfaits de ce verdict», confie Me Coralie Devaud, défenseur de la famille de la fillette abusée à Gland. Même si cela n'effacera jamais la cruauté et la gravité des actes de ce prédateur. Reste que l'acharnement judiciaire dont semble vouloir faire preuve le pédophile les inquiète. «Il est difficile pour leur fille de se reconstruire sans que son agresseur reconnaisse les faits», explique l'avocate.

C'est en se faisant passer pour un médecin que le pédophile s'était attaqué, en 2007, à une petite fille de 7 ans, à Genève. En 2011, à Gland, il avait préparé son crime et entraîné une fillette de 11 ans dans un piège qui dépasse toutes les scènes d'horreur imaginables. La police genevoise avait arrêté cet homme en été 2012 alors qu'il avait tenté d'abuser de plusieurs fillettes dans des piscines genevoises.

Métiers de bouche Que fait le Service de l'emploi?

En 2013, sur les 241 restaurants, boulangeries, confiseries ou traiteurs contrôlés, 64% d'entre eux contrevenaient à la loi sur le travail, 60% aux CCT et 26% à la loi sur les étrangers. De quoi faire bondir le député Jean-Michel Favez (PS), qui a interpellé, l'an dernier, le gouvernement sur les chiffres 2012. Dans sa nouvelle interpellation, il s'étonne que la commission tripartite ait contrôlé 40 entreprises de moins. Et il dénonce l'attitude du chef du Service de l'emploi, qui «minimise l'ampleur des fraudes». I.B.

Le chiffre

1180

C'est le nombre de personnes, déboutées de l'asile ou sans autorisation de séjour, dont le départ a été organisé par Service de la population du canton Vaud en 2013. Cela représente 30% de plus que l'année précédente, précise le Conseil d'Etat dans sa réponse à l'interpellation de l'UDC Claude-Alain Voiblet. Près d'un tiers de ces renvois concernait des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale. Et 449 personnes sur les 1180 ont bénéficié de l'aide au retour. I.B.

Intégration Prix du Milieu du Monde, ça repart!

La Commission cantonale consultative des immigrés (CCCI) lance un appel aux candidatures pour l'édition 2014 du Prix du Milieu du Monde. Ce prix, initié en 2009 et doté d'un montant de 5000 francs, récompense une collectivité publique ou des personnes privées qui se sont illustrées en faveur de la compréhension mutuelle entre populations vaudoise et immigrée. Le jury 2014 est présidé par la conseillère aux Etats Geraldine Savary. Délai de candidature: 8 septembre. Info: www.vd.ch/ccci. I.B.

Voyage réussi en Catalogne

Ce sont 20 lecteurs de votre journal qui ont choisi de vivre à l'heure catalane durant une semaine dans l'une des quatre provinces qui forment la Catalogne. Ils ont ainsi découvert les richesses culturelles et patrimoniales de cette région, visité des châteaux et des monastères catalans, joyaux des arts roman et gothique, repéré le fameux triangle dalinien, flâné dans de ravissants villages médiévaux, serpenté autour des contreforts pyrénéens, fait une balade dans un bateau à fond de verre autour des îles Medes et le long de la Costa Brava, assisté à une fête de fleurs traditionnelle, goûté aux spécialités catalanes, dégusté les vins de l'Empordà... Ces quelques excursions leur ont laissé un goût de «revenez-y», dont ils se souviendront longtemps au vu de leur enthousiasme. M.P.

La suite de ce merveilleux circuit sur le blog : <http://clubvoyagestdg.blog.24heures.ch>



Le groupe



Port de Cadaquès



Empuries



Village de Peratallada



Fête des fleurs d'Arbucies



Tour en petit train



Visite du Château Sant Ferran



ClubVoyagesTdg24h



CLUB
24heures

Vivez l'ambiance de nos voyages sur le blog : <http://clubvoyagestdg.blog.tdg.ch>